

28 septembre 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SECHE ENVIRONNEMENT

(Eurolist)

Par courrier du 28 septembre 2006, reçu ce jour, le concert composé de la société anonyme Apax Partners (1) (45, avenue Kléber - 75116 Paris), agissant pour le compte du FCPR Apax France V-A et du FCPR Apax France V-B dont elle assure la gestion, et de la société en commandite par actions Altamir & Cie (2), a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 septembre 2006, par suite d'une cession d'actions SECHE ENVIRONNEMENT, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SECHE ENVIRONNEMENT et ne plus détenir aucun titre de cette société.

-
- (1) Contrôlée par M. Maurice Tchénio.
(2) Altamir & Cie a pour gérant commandité Apax Partners & Cie Gérance. Altamir & Cie a pour objet de co-investir aux mêmes conditions et de façon *pari passu* dans tout projet sélectionné par Apax Partners pour les FCPR dont la société assure la gestion.